



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Mohawk Park			
Date	30 septembre 2024	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 17 °C)	Vent	9 km/h Est	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	130
Paris mutuels	\$ 1,555,654			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
John Dorion	Fred Brethour	Peter Gillies

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Vétérinaire officielle : Dre Julie Ballinger

Ontario Sires Stakes – Gold

Poulains trotteurs et pouliches trotteuses de deux et trois ans

La Décision #2851776 a été rendue conformément à la règle 6.11 de la CAJO. Le conducteur, Tyler Jones, a été suspendu pour une journée supplémentaire de conduite, le 2 octobre 2024, au lieu de conduire dans les courses ordinaires sur l'hippodrome Mohawk Park, le 30 septembre 2024.

Cette décision coïncide avec la décision #2838717.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – **Enquête** avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille pour le #5, “Phoenix”, (McClure), qui s’est rendu à l’intérieur de 2 pylônes consécutifs et a été dépassé à trois reprises.

Le #5, arrivé en 2^e position, a été placé en 5^e position, pour infraction aux règles sur les pylônes.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Dans le dernier droit, le #5, “Amigo Volo”, passe à l’intérieur pour remporter la course.

Doug McNair a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 22.05.01(e) – avoir permis à un cheval de passer inutilement à l’intérieur.

M. McNair s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 conformément à la règle 22.05.01(e) de la CAJO.

Décision #2851944

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :